

DÉPARTEMENT

DU LOIRET

ARRONDISSEMENT
DE MONTARGIS

Effectif légal
du conseil communautaire
41

Nombre de conseillers en exercice
41

EPCI : Communauté des Communes Giennesoises

Élection du Président, des vice-
présidents et des autres
membres du bureau

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRESIDENTS et des MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de mars

à dix-huit heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté des Communes Giennesoises

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

DOS SANTOS Joël	GAY Gilles	BOUCHER David
CASTERAN-DAVID Francine	KONOPKA Mélanie	NICOLAS Philippe
AGOGUE Valérie	AMALAL Anas	BICHON Rémi
CAMMAL Francis	CHEVALLIER Camille	CHEVRE Emmanuel
DAMON Jean-Philippe	DEVERNOIS Mala	GAULT Chantal
LEMAITRE Martine	MOHR Didier	PINGOT Simone
POUGET Franck	ROUGERON Laurent	VADÉE Virginie
VIOLETTE Arnaud	CORCELLE Nadège	LAFAYE Christiane
MOREL Olivier	DAVY Guillaume	BOUT Isabelle
CHABOREL Alain	GROS Catherine	PRIEUR Laurent
ROBBIO Françoise	CHAUVETTE Cédric	VARY Chantal
BOULOGNE Didier	CHARPENTIER Katia	CHENUET Patrick
LEWANDOWSKI Laëtitia		

Absents ayant donné pouvoir : Mme Chambon à M. Rougeron, Mme Nicolas à Mme Chevallier

Absents : M. Deschamps, M.Crozat

1. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame LEMAITRE Martine, conseillère communautaire la plus âgée (en application de l'article L. 5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame KONOPKA Mélanie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 37 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au premier alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie¹.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

¹ Tiers des membres en exercice de l'organe délibérant, présent ou représenté ; ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins : Madame CHARPENTIER Katia et Monsieur DAMON Jean-Philippe.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 39
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 37
- f. Majorité absolue ²..... 19

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M . CAMMAL Francis	37	Trente sept

2.52.7. Proclamation de l'élection du président

M. Francis Cammal a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Élection des vice-présidents

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

DOS SANTOS Joël	GAY Gilles	BOUCHER David
CASTERAN-DAVID Francine	KONOPKA Mélanie	NICOLAS Philippe
AGOGUE Valérie	AMALAL Anas	BICHON Rémi
CAMMAL Francis	CHEVALLIER Camille	CHEVRE Emmanuel
DAMON Jean-Philippe	DEVERNOIS Mala	GAULT Chantal
LEMAITRE Martine	MOHR Didier	PINGOT Simone
POUGET Franck	ROUGERON Laurent	VADÉE Virginie
VIOLETTE Arnaud	CORCELLE Nadège	LAFAYE Christiane
MOREL Olivier	DAVY Guillaume	BOUT Isabelle
CHABOREL Alain	GROS Catherine	PRIEUR Laurent
ROBBIO Françoise	CHAUVETTE Cédric	VARY Chantal
BOULOGNE Didier	CHARPENTIER Katia	CHENUET Patrick
LEWANDOWSKI Laëtitia	DESCHAMPS Xavier	M. CROZAT

Absents ayant donné pouvoir : Mme Chambon à M. Rougeron, Mme Nicolas à Mme Chevallier

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Sous la présidence de M. Francis Cammal élu président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté disposait, à ce jour, de 10 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 10 le nombre des vice-présidents du conseil communautaire.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 40
- f. Majorité absolue ⁴ 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. CHABOREL Alain	40	Quarante

3.1.2. 3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. CHABOREL Alain a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 40
- f. Majorité absolue ⁴ 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. BOUCHER David	40	Quarante

3.2.2. 3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M. BOUCHER David a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

Arrivée de Madame Chambon.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41
- f. Majorité absolue ⁴ 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. CHENUET Patrick	41	Quarante et un

3.3.2. 3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M. CHENUET Patrick a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 41
- f. Majorité absolue ⁴ 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. DAVY Guillaume	41	Quarante et un

3.4.2. 3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M. DAVY Guillaume a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41
- f. Majorité absolue ⁴ 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. BOULOGNE Didier	41	Quarante et un

3.5.3.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M. BOULOGNE Didier a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41
- f. Majorité absolue ⁴ 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. CHAUVETTE Cédric	41	Quarante et un

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M. CHAUVETTE Cédric a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

3.7. Élection du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 40
- f. Majorité absolue ⁴ 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. MOREL Olivier	40	Quarante

3.7.23.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président

M. MOREL Olivier a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

3.8. Élection du huitième vice-président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 38
- f. Majorité absolue ⁴ 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. ROUGERON Laurent	38	Trente huit

3.8.2. 3.8.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

M. ROUGERON Laurent a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

3.9. Élection du neuvième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 39
- f. Majorité absolue ⁴ 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. BICHON Rémi	39	Trente neuf

3.9.4. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

M. BICHON Rémi a été proclamé neuvième vice-président et immédiatement installé.

3.10. Élection du dixième vice-président

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 39
- f. Majorité absolue ⁴ 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. AMALAL Anas	39	Trente neuf

3.10.23.10.4. Proclamation de l'élection du dixième vice-président

M. AMALAL Anas a été proclamé dixième vice-président et immédiatement installé.

En cas d'élection d'autres membres du bureau, le scrutin étant le même (uninominal à 3 tours) merci de suivre le même modèle que pour l'élection des présidents et vice-présidents et de compléter le procès-verbal en conséquence.

3.16. Élection du membre du bureau n°1

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.16.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41
- f. Majorité absolue ⁴ 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme CORCELLE Nadège	41	Quarante et un

3.16.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°1

Mme Nadège Corcelle a été proclamée membre du bureau et immédiatement installée.

3.16. Élection du membre du bureau n°2

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.16.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41
- f. Majorité absolue ⁴ 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme LAFAYE Christiane	41	Quarante et un

3.16.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°2

Mme LAFAYE Christiane a été proclamée membre du bureau et immédiatement installée.

3.16. Élection du membre du bureau n°3

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.16.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 38
- f. Majorité absolue ⁴ 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. DOS SANTOS Joël	38	Trente huit
.....

3.16.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°3

M. DOS SANTOS Joël a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4. Observations et réclamations ³

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le trente mars deux mille vingt-six, à vingt heures, en double exemplaire ⁴ a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),

Le conseiller communautaire le plus âgé,

Le secrétaire,

Les assesseurs,

³ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

⁴ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

ÉLECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

FEUILLE DE PROCLAMATION annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
M	CAMMAL Francis	08/06/1972	Président	37
M	CHABOREL Alain	09/10/1953	Premier vice-président	40
M	BOUCHER David	11/05/1980	Deuxième vice-président	40
M	CHENUET Patrick	29/05/1959	Troisième vice-président	41
M	DAVY Guillaume	20/08/1986	Quatrième vice-président	41
M	BOULOGNE Didier	31/10/1955	Cinquième vice-président	41
M	CHAUVETTE Cédric	20/08/1973	Sixième vice-président	41
M	MOREL Olivier	16/12/1963	Septième vice-président	41
M	ROUGERON Laurent	02/03/1971	Huitième vice-président	38
M	BICHON Rémi	17/03/1959	Neuvième vice-président	39
M	AMALAL Anas	13/07/1983	Dixième vice-président	39

¹ Préciser : Président ou vice-président (indiquer le numéro d'ordre du vice-président).

Fait à Gien, le 30 mars 2026

Le Président
(ou son remplaçant),



A handwritten signature in black ink, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté des Communes' and a central emblem. The signature is highly stylized and cursive.

Le conseiller communautaire
le plus âgé,



A handwritten signature in blue ink, consisting of a few fluid, connected strokes.

Les assesseurs,



Two handwritten signatures in blue ink. The top one is a complex, scribbled signature. Below it is a signature consisting of a horizontal line with a small mark above it, all enclosed within a large, hand-drawn oval.

Le secrétaire,



A handwritten signature in blue ink, featuring a prominent vertical stroke and several horizontal and diagonal strokes.